

Affichage du compte-rendu le avril 2019 retiré de l'affichage le

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2019

À 20 HEURES

CONVOCATION ET AFFICHAGE DU 26 Mars 2019

Présents : M.M. Gérard GREFFE, Patrick SCHWIRTZ, M. Cyril VACHON, adjoints Mmes et Ms. Sophie OPREE, Marie-Hélène TOURNIER, Philippe WEMMERT, Arnaud TARTARIN, Patricia GUILLAUME, Nolwenn BEROUJON, Sébastien FOL.

Magali GODARD, souffrante, quitte la séance à 21 heures 15.

Excusée : Dominique VACHEROT a donné pouvoir à Nolwenn BEROUJON

Absent :

Secrétaire de séance : Sophie OPREE

1 / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente.

2 / COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 16 Avril 2014 : Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant la vente par Monsieur David NEUZILLET au profit de Mme Valérie PIERRON, d'un terrain sur lequel se trouve un garage sis à RUFFEY-les-BEAUNE, , cadastré section A n° 662 lieudit « 53, rue Pierre Joigneaux » pour 1139 m², moyennant le prix de cent vingt mille euros (120 000,00€) dont 13 500,00€ de matériel.

Le conseil municipal donne acte au maire des décisions prises par délégation.

3./ RESULTATS 2018 : COMPTE DE GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF , AFFECTATION DES RESULTATS :

1./ BUDGET PRINCIPAL :

Compte de gestion 2018

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le rapport du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2018 établi par le trésorier, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice 2018;

Compte administratif 2018 :

Le Maire sort de séance et ne prend pas part au vote du compte administratif.

Le premier adjoint préside la séance.

Après avoir présenté le compte administratif, article par article, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT :

<u>Recettes</u>	Prévu 409 348,00€
	Réalisé 120 278,45€

<u>Dépenses</u>	Prévu 409 348,00 €
	Réalisé 210 861,09€

Solde : - 90 582,64€

FONCTIONNEMENT :

<u>Recettes</u>	Prévu 631 137,00€
	Réalisé 519 748,83€

<u>Dépenses</u>	Prévu 464 090,00€
	Réalisé 381 491,97€

Solde : + 138 256,87€

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

Investissement	- 28 493,60 €
Fonctionnement	<u>322 878,79 €</u>
Résultat global	+ 294 385,19 €

Le Maire revient en séance et reprend la présidence.

Le montant des restes à réaliser, soit les dépenses engagées mais non réalisées au 31.12.2018 s'élèvent à 20 147,60€

Affectation des résultats 2018 :

Après avoir constaté les résultats suivants :

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) **Déficit de 28 493,60€**
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT au 31/12/2018 **Excédent de 322 878,79€**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- d'affecter la somme de 49 991,20€ (soit 28 493,60€ + 20 147,60€) à l'article 1068 du BP 2018
- de reporter les 49 991,20€ en investissement à l'article 001 du BP 2018
- Le solde du fonctionnement soit 272 887,59 est reporté en section de fonctionnement à l'article 002 du BP 2019.

2./ BUDGET DU LOTISSEMENT LE CLOS DE LA LAUVE :

Compte de gestion 2018

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le rapport du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2018 établi par le trésorier, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice 2018;

Compte administratif 2018 :

Le Maire sort de séance et ne prend pas part au vote du compte administratif.
Le premier adjoint préside la séance.

Après avoir présenté le compte administratif, article par article, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT :

<u>Recettes</u>	Prévu 300 000,00€
	Réalisé 220 000,00€

<u>Dépenses</u>	Prévu 300 000,00 €
	Réalisé 205 730,66€

Solde : + 14 269,34€

FONCTIONNEMENT :

<u>Recettes</u>	Prévu 269 466,00€
	Réalisé 175 197,39€

<u>Dépenses</u>	Prévu 269 466,00€
	Réalisé 175 197,39€

Solde : 0€

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

Investissement	14 269,34 €
Fonctionnement	0 €
Résultat global	+ 14 269,34 €

Le Maire revient en séance et reprend la présidence.

Le montant des restes à réaliser, soit les dépenses engagées mais non réalisées au 31.12.2018 s'élèvent à 0.00€

Affectation des résultats 2018 :

Après avoir constaté les résultats suivants :

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) Excédent	14 269,34€
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT au 31/12/2018	0€

Le conseil municipal, à l'unanimité décide

- de reporter 14 269,34€ en investissement à l'article 001 du BP 2019
- Le solde du fonctionnement soit 0 est reporté en section de fonctionnement à l'article 002 du BP 2019.

5./ VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2019 pour le budget principal :

Le maire expose les règles d'augmentation des taux et de la taxe de la valeur locative fixée par la Commission Communale des Impôts Directs, suite à la formation organisée par l'Association des Maires de France à laquelle il a assisté tout dernièrement.

Sur proposition de la commission des finances, le maire suggère aux conseillers municipaux d'augmenter le taux des impôts directs de 0,5 points soit 4,7% (à l'exception de la taxe foncière non bâti).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 11,07%

- Taxe foncière (Bâti) : 11,07%
- Taxe foncière (non bâti) : sans changement : 40,28%

6/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 : budget principal et budget annexe

1./ BUDGET PRINCIPAL :

FONCTIONNEMENT :

<u>Dépenses</u> :	Prévu: 449 211,00 €
comprenant : Charges à caractère général	138 23900 €
Charges de personnel	132 780,00 €
Atténuation de produits (FPIC)	15 000,00 €
Autres charges de gestion changeement du chauffage de l'école maternelle)	145 764,00 € (dont 35000.00€ pour le
Charges financières	757,00 €
Dotation aux amortissements	18 793,00 €
Virement à la section d'investissement	20 405,00 €

Subventions :

CCAS : 1 200,00 €

Subventions de droit privé :

Amicale sapeurs pompiers :	500,00€
Association football club de Ruffey	500,00 €
Foyer rural	2 246,00 €
Coopérative scolaire	2 660.00
Souvenir Français	50,00 €
Pleins les Pattes	<u>200,00 €</u>
Total	6 156,00€

Recettes

Prévu : **736 819,00€**

comprenant : Atténuation des charges	2 000,00 €
Produits des services	6 727,00 €
Dotations et participations	65 219,00 €
Produits de gestion courante	5 000,00 €
Produits exceptionnels	4 589,00 €
Impôts et taxes	373 371,00 €
Excédent reporté	272 887,00 €

INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement concernent essentiellement des travaux de voirie dont M.Patrick SCHWIRTZ, premier adjoint, explique la teneur suggérée par la commission des travaux.

Dépenses : Prévu : **157 850,00 €**

dont :

- Réfection éclairage de l'église
- Entrée sud de Varennes
- Etude sur travaux rue Charles Breton
- Voirie Impasse des roses Trémières
- Grandchamp : Haut de la Corvée de Mailly
- Point apport volontaire rue du Moulin
- Parkiing bus devant mairie
- Aménagement allée et cour ancienne poste
- MSAP/AGENCE POSTALE

Recettes Prévu : **157 850,00 €**

dont

- Opérations réelles pour 118 652.00 €

Ce budget est adopté à l'unanimité des conseillers municipaux.

2./ BUDGET DU LOTISSEMENT LE CLOS DE LA LAUVE :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : Prévu: **546 238,00 €**

comprenant : Opérations réelles :

- Echange terrain :	1 200,00€
- Etudes(géomètre, archi...	23 000,00€
- Intérêts emprunts :	1 523,00€
- Travaux (Viabilisation partielle)	183 550,00€
Opérations d'ordre :	336 165,00

Recettes : Prévu: **546 238,00 €**

Comprenant Opérations réelles :

- Vente de terrains (partielle)	64 715,00€
- Subvention com.d'agglo	80 000,00€
Opérations d'ordre :	401 523,00

INVESTISSEMENT :

Dépenses : Prévu: **428 911,00 €**

comprenant : Opérations réelles :

- Emprunt :	28 911,00
Opérations d'ordre :	400 000,00

Recettes : Prévu: **428 911,00 €**

Comprenant Opérations réelles : 94 269,00€

Opérations d'ordre :

334 642,00€

Ce budget est adopté à l'unanimité des conseillers municipaux.

7. LOTISSEMENT « LE CLOS DE LA LAUVE » Prix de vente au m²:

Sur proposition de la commission des finances, le maire suggère au conseil municipal de fixer le prix du m² de terrain à bâtir situé sur la commune de Ruffey-Lès-Beaune, lieudit « éco-quartier du clos de la Lauve » à 85€ du m². Pour la partie des terrains situés en zone non constructible mais néanmoins viabilisée, le maire suggère un prix de 50€ le m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité, sur la base suivante :

- Le prix de 85€uros du mètre carré pour le prix du terrain constructible dans le dit lotissement « éco quartier du clos de la Lauve »
- Le prix de 50 euros du mètre carré non constructible dans ledit lotissement.

8. INFORMATIONS QUESTIONS DIVERSES :

Le maire fait le compte rendu de la réunion sur la plateforme ADS.

Il informe également que le budget de la communauté d'agglomération voté le 25 mars 2019 présente un solde excédentaire de plus de 7 millions d'euros, de sorte que les taux de fiscalité directe locale (taxe habitation, taxe foncière, ordures ménagères...) ne sont pas augmentés.

Le maire informe les conseillers municipaux de l'avancement de la procédure modifiée simplifiée du PLU suite à recours des consorts NICOLET et de la suppression de l'emplacement réservé n°1.

Le premier tirage au sort des jurés d'assises a eu lieu au sein du canton de Ladoix-Serrigny le 26 mars 2019.

La buvette du 14 juillet sera attribuée cette année au foyer rural en vue d'obtenir des fonds pour la fête qui aura lieu l'année prochaine, en 2020, à l'occasion des 70 ans de ladite association.

Nolwenn BEROUJON fait le compte-rendu de la réunion du CME : Divers projets sont programmés par les enfants :

L'opération Nettoyons la Nature aura lieu à Varennes, le samedi 13 avril 2019 à 10 heures , avec l'aide de Laura BADIER, habitante de la commune, employée au service « déchets » de la communauté d'agglomération Beaune Côte et SUD ;

L'inauguration du verger conservatoire ; l'hôtel à insectes sera complété.

L'inscription au label « village prudent » qui nécessitera un reportage photo du village avec ses aménagements sécuritaires.

La participation au Concours Christian Myon sur la sécurité routière (avec un jeu sur le code de la route sous forme d'escape game).

Cyril VACHON fait le compte rendu de la commission « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE » qui prévoit notamment la fixation des ardoises du clocher de l'église, la fin de l'aménagement de l'espace cinéraire au cimetière, et le changement de place de la vasque située rue des oiseaux pour la porter à l'entrée du chemin du stade. 2 bancs seront installés Grande rue. Quant à la pose d'un feu clignotant au croisement de la rue du moulin/ grande rue/ rue du pont, elle semble moins se justifier par la diminution notoire du trafic routier et notamment des camions depuis l'ouverture de la rocade de contournement de Beaune.

Le centre communal d'action sociale se réunira le jeudi 11 avril pour voter le compte de gestion, le compte administratif 2018 ainsi que le budget 2019. Différentes réunions auront lieu dans le courant du mois d'avril (avec le Conseil Départemental pour le fleurissement, la CLE du SICECO, le syndicat de rivières...) avant le prochain conseil municipal qui aura lieu le 7 Mai 2019 à 20 heures.

Plus personne ne sollicitant la parole, la séance est levée à 22 heures 30.

G rard GREFFE

Patrick SCHWIRTZ

M. Cyril VACHON,

Sophie OPREE

Marie-H l ne TOURNIER,

Philippe WEMMERT,

Arnaud TARTARIN,

Patricia GUILLAUME

Nolwenn BEROUJON

S bastien FOL